Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2021-416** **02/06/2021**

Date de mise en application : 02/06/2021
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDCAR/2021-105 du 11/02/2021 : Mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de l'année 2020.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de l'année 2020 – report de la date de retour des compte rendus.

Destinataires d'exécution
Administration centrale Etablissements d'enseignement Services déconcentrés et établissements publics Pour information : RAPS et Organisations syndicales

Résumé : La présente note modifie la date de communication aux bureaux de gestion des compte rendus d'entretien professionnel établis au titre de l'année 2021.

En raison du contexte sanitaire, la date limite de communication des comptes rendus d'entretien professionnel établis au titre de l'année 2020 et dont les modalités ont été définies par la note de service SG/SRH/SDCAR/2021-105 du 10 février 2021 **est reportée au 30 juin 2021**.

Je vous rappelle que l'entretien professionnel constitue un droit pour les agents et qu'il doit être organisé pour chacun d'entre eux. Compte tenu du contexte, cet entretien peut se tenir en visioconférence si l'agent en est d'accord.

Enfin, l'entretien professionnel doit être l'occasion d'actualiser la fiche de poste si les missions de l'agent ont évolué depuis le dernier exercice.

Pour le ministre, et par délégation,
l'adjointe au chef du service
des ressources humaines,

Nadine RICHARD-PEJUS